

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****9^e séance****De la séance ordinaire du**de la législature
2021-2026**Jeudi 27 septembre 2022, 20h00**

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **M. le Président Thierry HENRY**

Sont présents : 40 Conseillères et Conseillers (3 en retard).

Excusés : CUGNONI Pascal
DA CONCEIÇÃO Matias Ricardo
DÄHLER Jérémie
FAYET Aurélie
GHEBBARI ABDELGHAFOUR Nassira
HOSER Luca
MANCINI Graziano
MELON Raphaël
MÖCKLI Gaëtan
NOËL Philippe
PISANI Henri
PISANI Lionel
SPÖRRI Daniel
STRAESSLE Laurent
TRINCA COLONEL Christian

Huissier : CORNU Jean-Marie

Procès-verbal : KAUFMANN Manuela

M. le Président Thierry HENRY ouvre la 9^e séance de la législature.

Il salue Mme la Syndique Claudia PERRIN, MM. les Municipaux Denis FAVRE, Blaise JAUNIN, Patrick OPPLIGER et Luigi MANCINI, M. le Député Yann GLAYRE.

La convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 12 septembre 2022.

1. Appel

37 Conseillères et Conseillers sont présents sur 54 à l'appel. Le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)

6. Assermentation : M. MIGNANIELLO Tommaso (PLR)
7. Préavis municipal N° 17/2022 « Crédit d'étude - Deuxième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou »
8. Préavis municipal N° 18/2022 « Crédit d'étude - Barreau de La Sauge et passage dénivelé du Lussex »
9. Préavis municipal N° 19/2022 « Crédits complémentaires au budget 2022 »
10. Rapport municipal N° 13/2022 « Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Simon Schulé et consorts – Demande d'étudier l'opportunité d'une installation sportive de type pumptrack à Romanel-sur-Lausanne »
11. Rapport municipal N° 14/2022 « Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Simon Schulé – Modification de l'article 12 du règlement du Conseil communal de Romanel- sur-Lausanne »
12. Election des membres de la Commission de gestion pour 2022-2023
13. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés
14. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
15. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

Personne n'en demande la lecture. Aucune correction.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Une abstention.

4. Communications du Bureau

M. le Président donne les informations suivantes :

- Le 4 juillet, M. le Président et M. le Vice-président Guillaume Deriaz ont rencontré la Municipalité pour préparer le 2^e semestre.
- Le 25 septembre : votations fédérales (4 objets), votation cantonale (1 objet) et le référendum communal « Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 24 mars 2022 relative à l'octroi d'un crédit de CHF 5'400'000.00 pour l'achat des parcelles 195, 196 et 197 au lieu-dit *La Côte* ? » Taux de participation 46%, OUI 371, NON 842. L'achat des parcelles est refusé.
- Le 27 novembre 2022 aura lieu le premier tour de l'élection complémentaire à la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne, suite à la démission de M. Luigi Mancini. Deuxième tour le 18 décembre 2022.
- Rapports des commissions : rappel des délais et des modalités de remise.
- Participation aux commissions : rappel du devoir de participer aux commissions. Si une commission est trop prenante, il est possible qu'une personne soit remplacée et ne pas faire l'entier de la législature dans une commission permanente. Les anciens sont invités à initier les nouveaux et ne pas leur demander tout de suite de faire des rapports.
- Le Conseil prévu le 13 octobre 2022 est annulé.
- Un moment de silence pour Mme Catherine Meystre, épouse de M. Pierre-Alain Meystre, ancien Conseiller communal, et pour M. Roland Von Buren, ancien Conseiller communal, décédés en août 2022.

5. Communications de la Municipalité (voir annexes à ce PV)

Mme la Syndique Claudia PERRIN rappelle que les communications seront transmises par courriel via le Bureau quelques jours avant chaque Conseil et publiées sur le site de la commune après chaque séance. Exceptionnellement, ce soir elles sont distribuées en format papier.

M. le Président rappelle que les communications de la Municipalité ne sont pas soumises à discussion, mais que d'éventuels commentaires pourront être faits dans les divers.

6. Assermentation de M. Tommaso Mignaniello

M. le Président Thierry HENRY lit le serment et M. Mignaniello dit « Je le promets ». Il rejoint l'assemblée qui est composée de 39 personnes.

7. Préavis municipal N° 17/2022 « Crédit d'étude - Deuxième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou »

M. le Conseiller François STUDER lit le rapport de la commission d'urbanisme qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ lit le rapport de la commission des finances, rédigé par M. Jérémie DÄHLER, qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Giovanni DE CESARE soutient le projet. La loi fédérale sur la protection des eaux 2011 et son ordonnance d'application demande de revitaliser 4000 km de cours d'eau pendant une durée de 90 ans. Il y a passablement de retard. Chaque mètre carré de cours d'eau remis à ciel ouvert compte pour la biodiversité de ce pays.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI constate que les temps changent : nos grands-parents ont assaini les marais pour éviter les maladies.

M. le Président Thierry HENRY relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal 17/2022 adopté en séance de Municipalité du 25 juillet 2022 ;
- ouï le rapport de la commission technique ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accorder un crédit de CHF 200'000.00 TTC pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec la deuxième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3311 « Amortissements d'ouvrages de génie civil et d'assainissement » sur une durée maximale de 10 ans.

Vote

Votants 39

Pour : unanimité.

Contre : -

Abstention : 1

M. le Municipal Blaise JAUNIN remercie pour le vote et promet une mise en œuvre rapide de la phase 3.

8. Préavis municipal N° 18/2022 « Crédit d'étude - Barreau de La Sauge et passage dénivelé du Lussex »

Mme la Conseillère Ariane MORAND lit le rapport de la COFIN, rédigé par M. Henri PISANI, qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller François MORIER lit le rapport de la CUR qui propose l'amendement suivant :

« autoriser la Municipalité à renégocier la pré-convention afin que les conséquences des choix et limitations techniques sur la ligne du LEB ne soient pas imputables à Romanel. De tenir compte également qu'en fait de potentiels avantages, notre commune souffre déjà de la future suppression du PN au Brit et que de ce fait, le passage au Lussex représente l'unique possibilité de sortie pour les quartiers de la poche sud-ouest de Romanel. »

Si l'amendement est refusé, la CUR proposera de refuser le préavis.

Mme la Syndique Claudia PERRIN informe que la Municipalité, tenant compte du rapport de la CUR, retire le préavis, afin d'apporter les clarifications nécessaires aux points techniques très pertinents apportés par la CUR. La Municipalité reviendra avec ce préavis dans les meilleurs délais.

9. Préavis municipal N° 19/2022 « Crédits complémentaires au budget 2022 »

Mme la Conseillère Ariane MORAND lit le rapport de la COFIN qui propose d'accepter le préavis.

Pas de discussion.

Vote

Votants 39

Pour : unanimité.

Contre : -

Abstention : -

M. le Municipal Patrick OPPLIGER remercie pour l'adoption de ce préavis.

10. Rapport municipal N° 13/2022 « Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Simon Schulé et consorts – Demande d'étudier l'opportunité d'une installation sportive de type pumptrack à Romanel-sur-Lausanne »

M. le Conseiller Simon LOB lit le rapport de la commission technique qui propose de prendre acte.

M. le Conseiller Luis BORDA a fait des recherches dans les journaux et fait une présentation de la situation dans le canton et les communes voisines. Il constate un engouement certain pour ce type d'installation sportive et déplore que la Municipalité n'ait pas saisi l'occasion d'en installer une. Il s'exprime dans des termes que la Municipalité trouve inadéquats.

M. le Président Thierry HENRY exige que les interventions des Conseillers soient dépourvues de jugements de valeur à l'adresse des personnes. M. Borda demande des excuses.

M. le Municipal Luigi MANCINI informe que la Municipalité, en collaboration avec l'association « Lausanne Région », est en train de faire les démarches pour l'installation temporaire aux Esserpys d'un parcours de pumptrack.

Vote

Votants 39

Pour : large majorité
 Contre : 1
 Abstention : 1

11. Rapport municipal N° 14/2022 « Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Simon Schülé – Modification de l'article 12 du règlement du Conseil communal de Romanel- sur-Lausanne »

M. le Conseiller Luis BORDA lit le rapport de la commission technique qui propose d'accepter le rapport.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ estime que le Président du Conseil n'a pas besoin d'asseoir son autorité, mais qu'il a besoin d'être soutenu. En plus, l'élection tacite permet d'économiser du temps.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI précise que le vote à bulletin secret permet aux Conseillers d'exprimer une opinion différente des consignes de vote données par les groupes politiques.

M. le Conseiller François STUDER rappelle que l'élection du président se fait une seule fois par année.

M. le Conseiller François MORIER demande ce qui se passe en cas de refus du projet et du contre-projet.

Mme la Syndique Claudia PERRIN attire l'attention sur le fait qu'il faut corriger également l'article 81 alinéa 11.

M. le Conseiller Christian BOVEY précise que la commission technique avait pensé à amender l'article 81 : « La votation est tacite pour les élections, l'article 12 étant réservé ».

M. le Conseiller Olivier BOVEY estime qu'en cas de double acceptation, il faut opposer les deux propositions.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ propose de demander à la Municipalité de retirer le rapport, pour éviter le vote.

M. le Conseiller Jean-Claude BÜNZLI propose de voter et que, suivant le résultat du vote, la Municipalité propose une modification de l'article 81.

Vote sur le contre-projet de la Municipalité

Votants 39

Pour 14

Contre 23

Abstentions 2

Contre-projet refusé.

Vote sur le projet

Votants 39

Pour 15

Contre 22

Abstentions 2

Projet refusé. Il n'y aura pas de changement du règlement du Conseil communal.

12. Election des membres de la Commission de gestion pour 2022-2023

M. le Conseiller Romain BIRBAUM présente la candidature de MM. Saby Maxime et Mohsin KAZMI.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI présente la candidature de M. Jean-Claude BÜNZLI.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ propose la candidature de M. Christophe HORNING.

Les 4 personnes acceptant leur candidature, l'élection est tacite. Un poste reste à repourvoir le 24 novembre 2022.

13. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

Mme la Conseillère Carole HENRY dépose une interpellation qui a le soutien de plus de 5 membres du Conseil.

« **Interpellation concernant l'éclairage des devantures des commerces et entreprises la nuit**

Monsieur le Président,

Par la présente, je souhaite soumettre une interpellation pour la prochaine séance du conseil communal qui se tiendra le 27 septembre courant.

L'objet de cette interpellation consiste à demander à la Municipalité si des démarches de sensibilisation aux économies d'énergie ont déjà été effectuées auprès des entreprises et des commerces situés sur la commune.

Compte tenu du contexte actuel de risque de pénurie d'électricité et de nécessités d'économies, je me réfère au document publié par le canton de Vaud sur le "plan d'énergie et climat communal". (PECC en fichier joint).

Dans ce texte, il figure plusieurs recommandations dans la marche à suivre, dont la proposition de "**sensibiliser les commerçants à éteindre leur vitrine et la publicité entre 22h et 6h, via un courrier, une séance commune, des visites personnelles, etc**".

Plus loin, dans la description, il est mentionné : "**il est également conseillé de réduire entre 22h et 6h, les éclairages non sécuritaires, tels que vitrines, l'éclairage des façades, des œuvres d'art. Cette démarche se fait de manière concertée avec les propriétaires.**"

De plus, je me demande s'il a déjà été envisagé de rédiger un article dans le Romanel Info pour l'ensemble des habitants afin d'encourager chacune et chacun à repenser à sa consommation et la diminuer là où cela s'avère possible et raisonnable.

Je joins la fiche à laquelle je fais référence **en fichier joint (voir annexe)**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à l'objet de mon interpellation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Carole Henry, conseillère communale »

M. le Municipal Patrick OPPLIGER confirme que la Municipalité fait des efforts en ce sens dans les bâtiments de l'administration.

M. le Municipal Luigi MANCINI précise que les éclairages de Noël seront allumés les soirs et le matin.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande à la Municipalité s'il y a un plan en cas de coupure de courant, pour soutenir la population.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que la Municipalité travaille à l'élaboration d'une stratégie à ce sujet.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR propose à la Municipalité d'écrire à la gérance de Pré Jaquet pour les inciter à réduire l'éclairage nocturne.

M. le Conseiller Olivier BOVEY informe de l'existence d'un plan cantonal en la matière et en présente les grandes lignes.

M. le Président Thierry HENRY soumet l'interpellation au vote du Conseil, qui l'accepte à l'unanimité. La Municipalité est invitée à répondre au prochain Conseil (24 novembre 2022).

14. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

M. le Président de la Commission de la Jeunesse Jérôme THUILLARD donne des informations sur les diverses pistes de réflexion de la commission.

M. le Président de l'ASIGOS Jean-Claude PISANI annonce la tenue de la séance du Conseil intercommunal le 29 septembre 2022 pour l'adoption du Budget 2023, ainsi qu'une séance supplémentaire le 16 novembre 2022 pour traiter 3 préavis (Travaux au collège Sous-Mont de Prilly, Règlement du Conseil intercommunal, Règlement du Conseil d'établissement).

15. Propositions individuelles, divers, simples questions, vœux

M. le Conseiller Luis BORDA émet le vœu que la séance du Conseil communal soit organisée un jour fixe.

M. le Président Thierry HENRY explique que la séance de ce soir se tient exceptionnellement un mardi, car la salle n'était pas disponible jeudi.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ souhaite connaître le plan de bataille de la Municipalité (au prochain conseil) au sujet de la construction du collège, vu que le référendum a refusé l'achat des parcelles et que le préavis dévolu à cet achat présentait la situation comme étant urgente.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que la Municipalité a pris acte de la décision des citoyens de Romanel et elle travaille à une planification. En tant que membre du CODIR de l'ASIGOS, il confirme qu'il y a urgence, mais que le CODIR a décidé de ne pas présenter de préavis pour un concours architectural tant que le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne n'a pas décidé de l'emplacement du collège, sous la forme d'un préavis pour un DDP.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI rappelle que l'ASIGOS paie pour la construction du collège, mais rien d'autre. Par ailleurs, il remercie la Municipalité d'avoir retiré le préavis 18 (Lussex/Sauge), pour que Romanel n'ait pas à payer pour les intérêts du LEB. En plus, les nombreuses oppositions au projet du Brit ne sont toujours pas solutionnées. Il propose des solutions techniques pour les travaux au Lussex (abaisser le pont sur l'autoroute) et répète qu'il ne faut pas saucissonner les travaux. A son avis, il faut aller jusqu'à Bercher et se demander quels travaux devraient être réalisés dans les 50 prochaines années.

M. le Conseiller François STUDER affirme que le pont sur l'autoroute ne doit en aucun cas être abaissé, mais relevé. C'est le point d'accrochage à partir duquel, avec une rampe de 40 pour 1000, le passage sous le Lussex est positionné. Si on remontait le pont sur l'autoroute, on pourrait en réalité redéplacer le passage du Lussex sur la commune de Jouxens.

M. le Conseiller Romain BIRBAUM demande des nouvelles du postulat déposé le 18 février 2021 pour encourager les installations photovoltaïques. Deuxièmement, il voudrait savoir si Romanel est au nombre des communes qui consomment plus de 100'000kw/h par année et qui sont sur le marché, comme appris dans la presse pour la commune de Saint-Prex, par exemple. Il félicite la Municipalité et M. le Municipal Luigi Mancini pour les mesures de réglementation de l'énergie. Il encourage tous les citoyens à se préparer pour d'éventuelles mesures extrêmes, comme la coupure d'électricité. Il informe que d'autres restrictions sont en train d'être étudiées et imposées par des ordonnances. Niveau 1 : sensibilisation, niveau 2 : incitation, niveau 3 : mise en place des ordonnances, niveau 4 : gestion réglementée de la consommation (interdictions et contrôles). Les gros consommateurs pourraient être obligés de réduire leur consommation.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que le rapport sur le postulat sera présenté au Conseil avant la fin de l'année. Il signale aussi la difficulté à répondre à des demandes d'installation de panneaux photovoltaïques, car le PPA Village ne le permet pas. Quant à la deuxième question, il ne peut pas répondre ce soir.

M. le Conseiller François MORIER se réfère à la communication de la Municipalité sur le giratoire provisoire du Lussex : il comprend que ce giratoire sera démonté. Alors comment vont faire les usagers ?

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que pour l'instant il n'y aura rien. Il détaille les séances avec les instances impliquées dans le projet (LEB, DGMR, Syndique, Municipaux) et affirme qu'aucune solution communément acceptable n'a été trouvée. Il y a juste une boucle magnétique qui semble fonctionner et qui assure la sécurité en cas de détection de voiture sur la voie, dans le sens de sortie du chemin de la Roche.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI rappelle que le passage du Brit aurait résolu ce problème, mais que le LEB impose sa volonté et pénalise les habitants de Romanel en leur supprimant une route communale.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ, en tant que secrétaire du GSL, demande que le flyer des fenêtres de l'Avent soit publié sur le site de la commune. Le délai de retour est la mi-octobre et il y a encore des places disponibles.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ demande si la Municipalité a une stratégie claire de communication avec un acheteur potentiel des parcelles au lieu-dit « La Côte », par exemple en l'informant qu'il n'y aura pas de changement d'affectation, pour le décourager et pour optimiser les chances de la commune d'acquiescer plus tard les parcelles dont l'achat a été refusé par le référendum.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répondra au prochain Conseil.

Mme la Syndique Claudia PERRIN ajoute que la Municipalité ne peut pas avoir de stratégie, car le terrain n'a pas changé de propriétaire. La Municipalité décidera de sa stratégie au cas où un acheteur potentiel se manifesterait.

M. le Conseiller Giovanni DE CESARE exprime un vœu en tant que cycliste : la loi autorise à mettre des flèches pour tourner à droite et les communes avoisinantes l'ont déjà fait. Pourquoi il n'y en a pas à Romanel ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond lui aussi en qualité de cycliste : il tourne à droite même si le feu est rouge. Mais il assure qu'il s'occupera d'installer des flèches à Romanel.

M. le Président Thierry HENRY précise que le feu ne détecte pas les motos, donc encore moins les vélos.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande si la commune pourrait faire une proposition à CHF 2'500'000.- pour les trois parcelles concernées par le référendum.

M. le Président Thierry HENRY demande aux Conseillers d'arrêter de refaire le débat de l'achat des parcelles et de se perdre dans des suppositions, car ce n'est pas le sujet du Conseil de ce soir.

M. le Conseiller Christophe HORNUNG demande pourquoi le feu au milieu du village n'a plus de son quand il passe au vert. C'est une fonction nécessaire pour les malvoyants.

M. le Municipal Luigi MANCINI explique que le bouton jaune est muni d'une flèche qui vibre et qui signale aux malvoyants qu'ils peuvent traverser. Le signal sonore dérangeait un ancien municipal pendant la nuit.

M. le Président Thierry HENRY suggère de faire une information à ce sujet dans le Romanel info.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ signale que les malvoyants sont en général des personnes âgées qui n'ont pas eu de formation sur la détection de la vibration aux feux de circulation. Lui-même il ne le savait pas. Deuxièmement, il déplore le fait que beaucoup de personnes ne reçoivent pas le Romanel info, dont lui-même, alors que la commune paie beaucoup pour la distribution du journal. Le Greffe lui a répondu qu'il devait contacter la Poste. Il demande que le problème soit analysé et éventuellement résolu.

Mme la Syndique Claudia PERRIN répond que cette situation est déjà arrivée et que la commune a fait le nécessaire. Actuellement la commune enquête, mais il y a très peu de réclamations, donc la Municipalité ne peut que supposer que le travail de la Poste est correctement fait. Elle remercie M. Schülé d'avoir signalé ce dysfonctionnement.

Mme la Conseillère Carole HENRY confirme que cela lui est arrivé et demande à qui s'adresser.

Mme la Syndique Claudia PERRIN répond qu'il faut écrire au Greffe.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR confirme les mauvaises prestations de la Poste : cela est arrivé avec le flyer d'un groupement citoyen qui n'a pas été distribué dans plusieurs quartiers de la commune.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ, en tant que professionnel travaillant à la Poste, confirme qu'il a des problèmes de distribution sur Romanel et Cheseaux. Il encourage la commune à faire une réclamation. Il rappelle que dans le passé la distribution du journal se faisait par les jeunes.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI informe que c'est tout le virage du chemin des Esserpys au chemin des Golliettes qui n'a pas reçu le Romanel info. Ensuite il demande à M. Mancini d'amener les voitures stationnées au chemin du Taulard.

Mme la Syndique Claudia PERRIN annonce que le 10 octobre le cinéma itinérant «Road movie » passera à Romanel, avec le film animalier « Lynx ». Le ciné-bar sera tenu par l'Entente.

M. le Conseiller Simon LOB veut savoir comment il a été décidé que c'est l'Entente qui fait le bar. Le premier « road movie » a été organisé à Romanel sur l'initiative du Parti socialiste. Pourquoi aujourd'hui ce projet permettra une entrée d'argent à l'Entente et pas aux autres partis ?

Mme la Syndique Claudia PERRIN explique que cette fois-ci c'est l'Entente qui a été la cheville ouvrière du projet.

M. le Président cède sa place à M. le Vice-Président pour prendre la parole en tant que conseiller.

M. le Conseiller Thierry HENRY émet le vœu que la Municipalité étudie la possibilité de faire une modification du PPA Village sur la partie de Prazqueron, dans le sens d'une densification. Ce plan a limité les hauteurs et les surfaces, pour ne pas susciter des oppositions de la part du voisinage. Selon lui, gouverner c'est prévoir. Si une modification est opérée à court terme, nos enfants auront la possibilité d'agrandir le site de Prazqueron dans les 15-20 prochaines années. Faire aujourd'hui le nécessaire pour que nos enfants aient les outils d'agrandir le site.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que la Municipalité prendra langue avec les services de l'Etat pour voir ce qui est possible. Une réponse sera « peut-être » apportée au prochain Conseil.

M. le Conseiller Thierry HENRY n'attend pas une réponse, mais espère susciter une réflexion.

M. le Conseiller François STUDER répond à M. Lob que l'Entente n'a pas pour but de faire des bénéfices pendant la soirée cinéma.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président Thierry HENRY** annonce que la 9e séance du Conseil arrive à sa fin, il remercie pour la qualité des débats et donne rendez-vous le 24 novembre 2022 à 20h.

Séance levée à 23h09

Président

Secrétaire

Thierry HENRY

Manuela KAUFMANN